

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 39 (2012)
Heft: 5

Rubrik: Nouvelles du Palais fédéral

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Direction consulaire du DFAE – Un centre de compétence dans le domaine international ?

Lors du Congrès des Suisses de l'étranger qui s'est déroulé à Lausanne en août dernier, le conseiller fédéral Burkhalter a souligné que la Cinquième Suisse représente un domaine d'action important pour la politique étrangère du Conseil fédéral et qu'elle se trouve au centre de l'action du DFAE. Qui dit politique étrangère dit coopération interétatique. Chargée de développer des instruments et des processus utiles à nos représentations, la Direction consulaire du DFAE (ci-après : DC) se doit d'utiliser les opportunités offertes par la collaboration internationale, aussi bien dans le cadre des prestations consulaires que dans le domaine des visas. Un survol de ses activités :

Un fonds de commerce en expansion

700 000 – 16 000 000 – 500 000 : ces chiffres représentent le fonds de commerce des activités consulaires du DFAE. Que nous parlions des Suisses immatriculés auprès de nos consulats, du nombre de voyages effectués à l'étranger chaque année par nos concitoyens ou du volume des visas établis par nos représentations, nous faisons face à une régulière augmentation de la masse d'affaires à traiter, accompagnée par une complexification et une diversification des situations.

Considérant cette évolution, la DC s'est vu confier un mandat a priori simple : coordonner et optimiser la collaboration avec des partenaires internationaux d'autres ministères des affaires étrangères, ceci en relation avec notre mission générale de veiller à ce que les prestations consulaires soient efficaces et tournées vers la clientèle.

La plupart de nos partenaires européens se trouvent dans une situation similaire et doivent faire face par ailleurs à des exercices portant, certes, des noms différents mais visant à un but commun. L'importance n'est pas de savoir si les réseaux extérieurs se trouvent en phase de réorganisation, de restructuration, de redimensionnement ou de réorientation, il s'agit pour nos partenaires comme pour nous de veiller à utiliser les ressources li-

mitées de manière efficace tout en maintenant un niveau et une qualité de service au moins constants. La perspective générale serait d'utiliser la complémentarité des réseaux des représentations des Etats partenaires pour assurer une couverture géographique large des services offerts. Deux domaines en particulier sont d'actualité.

Passeports et biométrie

Au centre des discussions se trouve l'établissement des passeports biométriques ; alors que de nombreuses prestations peuvent désormais être obtenues online, l'enregistrement des données biométriques, par sa nature même, nécessite un contact direct entre le citoyen suisse et l'un de nos consulats. Si nous ne sommes pas présents dans un pays particulier, ou si son étendue signifie que la prochaine représentation suisse se trouve éloignée de plusieurs centaines de kilomètres, pourquoi nos concitoyens ne pourraient-ils pas s'adresser par exemple à un consulat allemand pour faire enregistrer leurs données ? Cette intéressante perspective se heurte cependant à la complexité du cadre technologique.

Architecture informatique – Sécurité des données – Compatibilité des systèmes : considéré d'un point de vue biologique, un doigt est un doigt et les empreintes digitales un élément clairement identifiable. Depuis que les bits and bytes ont remplacé l'encre noire, la transmission de ces données ainsi que leur enregistrement dans nos systèmes nécessitent une compatibilité des instruments informatiques faisant actuellement défaut au niveau international. Un premier ballon d'essai a cependant été lancé, des modifications étant actuellement en cours pour que les citoyens liechtensteinois puissent s'adresser, comme avant l'introduction des passeports biométriques, à nos consulats pour déposer leurs demandes qui seront ensuite transmises à Vaduz pour traitement.

Quoi qu'il en soit, l'éventuelle délégation à des partenaires étrangers de tâches dans le domaine de l'établissement de passeports suisses reste une question extrêmement controversée. Il suffit, pour s'en convaincre,

de se rappeler les débats houleux relatifs à la protection des données personnelles en Suisse ayant accompagné la votation populaire relative à l'introduction du passeport biométrique, sans parler du résultat de cette votation (acceptation à 50,1 % !)

Une collaboration bien rodée

L'autre domaine d'actualité est bien entendu celui des visas. Dans ce cadre, la Suisse participe activement au développement de la philosophie Schengen de responsabilité partagée en concluant régulièrement des accords de représentation permettant de déléguer à un autre Etat Schengen l'établissement des visas relevant, en principe, de notre compétence, lorsque la Suisse ne dispose pas d'un service consulaire dans un pays donné. Bien entendu, le système fonctionne également dans le sens inverse. Concrètement, cela signifie que nous collaborons actuellement avec 10 Etats Schengen, représentant leurs intérêts à 17 reprises alors que nous profitons pour l'instant de nous faire représenter en 19 occasions.

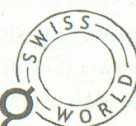
Une protection internationale ?

La barre des 700 000 Suisses immatriculés à l'étranger, dépassée l'année dernière, ainsi que la mobilité accrue de nos concitoyens signifient notamment une augmentation régulière des cas de protection consulaire. D'un autre côté, la création de centres consulaires régionaux et la fermeture parallèle de certaines sections consulaires ont pour corollaire une diminution de la proximité géographique de nos services. Là également, la possibilité de travailler avec des partenaires européens est envisagée bien que la Suisse se trouve une fois encore dans une situation particulière. Alors que les règles internes à l'Union européenne prévoient que chaque citoyen européen peut s'adresser à n'importe quelle représentation consulaire d'un Etat membre, cette opportunité n'est pas ouverte à la Suisse.

Il s'agit donc d'établir sur une base bilatérale si un appui ponctuel peut être octroyé aux nationaux suisses. Alors que de tels soutiens sont enregistrés régulièrement lors de

Publicité

swissworld.org
Your Gateway to Switzerland





situations de crises (troubles, évacuations, etc.), une seule base formelle de collaboration au niveau bilatéral existe actuellement. Un « vieil » accord conclu avec Vienne en 1979 prévoit la prise en charge des intérêts consulaires de l'autre partie signataire dans un certain nombre d'endroits. Aussi bien le contenu de l'accord que les lieux où une collaboration était prévue étant obsolètes, son actualisation est prévue et les premières discussions ont déjà eu lieu à ce sujet avec nos partenaires autrichiens. Des contacts dans ce domaine ont également été noués avec d'autres Etats européens pour formaliser une coopération effective.

Contacts internationaux

Au-delà des Etats d'Europe avec lesquels une coopération est recherchée, des consulta-

tions consulaires sont également organisées avec certains partenaires sur la base d'intérêts convergents ou complémentaires. Ici peuvent notamment être mentionnés des pays comme la Turquie, la Russie, le Brésil ou encore la Chine, des sujets aussi divers que la protection consulaire, la promotion touristique, l'intégration des diasporas respectives ou l'accès à la Genève internationale pouvant figurer à l'ordre du jour.

Coopération internationale et public private partnership (PPP)

Conscients de la nécessité d'assurer une cohérence entre les mesures de promotion de Suisse Tourisme, en particulier dans les grands marchés émergents, par la mise en place d'instruments utiles aux voyageurs désirant se rendre en Suisse, la DC travaille de

manière étroite avec des partenaires du domaine touristique, en particulier en Inde, en Chine et en Indonésie. Il s'agit de s'assurer que les différents acteurs intégrés dans les processus – tour-opérateurs locaux, Suisse Tourisme, consulats – définissent des démarches concertées dans le domaine des visas. Cette idée de PPP assure que chacun soit conscient des ses responsabilités ainsi que des besoins et de la réalité des ses partenaires.

Le travail doit se poursuivre

Le chemin qui doit nous mener à une coopération effective, institutionnalisée et régulière est ainsi tracé ; la question n'est pas de déterminer si un intérêt existe chez nos partenaires étrangers, mais bien d'établir quelles actions concrètes peuvent ou doivent être lancées et dans quels domaines. Ces

RÉORGANISATION DU RÉSEAU D'AMBASSADES ET DE CONSULATS

Après les deux premières étapes de la réorganisation du réseau des représentations suisses dont l'objet était l'ouverture dès début 2011 de onze centres consulaires régionaux dans le monde entier, nous amorçons aujourd'hui la troisième étape de cette réorganisation qui se terminera en 2014. La troisième vague concerne à nouveau plusieurs représentations dans le monde entier, dont les divisions consulaires sont centralisées.

Les communautés de Suisses de l'étranger concernées seront tenues informées directement par la représentation responsable. Nous sommes conscients des désagréments occasionnés par cette réorganisation

pour certains de nos concitoyens et proposons en conséquence des mesures d'accompagnement, notamment la possibilité de déposer les données biométriques pour le passeport suisse dans toutes les représentations suisses et dans tous les bureaux des passeports en Suisse (en relation directe avec une demande de passeport déposée auprès de la représentation suisse responsable pour l'intéressé/e dans les six mois de suite), la possibilité d'utiliser un appareil mobile de saisie des données biométriques et la Helpline DFAE disponible 24 heures sur 24 depuis le printemps 2012 (contact p. 29).

DIVISION CONSULAIRE FERMÉE

(les représentations concernées restent ouvertes pour la défense des intérêts en l'absence de spécifications contraïres)

Guatemala (ville) fermeture de l'ambassade

La Paz (Bolivie)

Ankara (Turquie)

Los Angeles responsable des États AZ, CO, NM et des comtés californiens Los Angeles, San Bernardino, San Diego, Santa Barbara, Orange, Imperial, Ventura, Riverside, Kern

Chicago Fermeture du consulat général responsable des États ND, SD, IL, ID, IA, KS, MI, MN, MO, NE, OH, WI

Maputo (Mozambique)

Toronto (Canada) fermeture du consulat général responsable des États ON, MB, SK, NT

Sarajevo (Bosnie)

Skopje (Macédoine)

Nicosie (Chypre)

Djeddah (Arabie saoudite) fermeture du consulat général responsable de Tabuk, Médine, La Mecque, Al Baha, Asir, Jizan et Najran

Dubaï (EAU) responsable de Dubaï, Charjah, Ajman, Oumm Al Qaiwain, Ras el Khaïmah et Fujairah

NOUVEAU CENTRE CONSULAIRE RÉGIONAL RESPONSABLE

DATE

planification au 1^{er} septembre 2012)

pas encore fixé définitivement; prévu: San José (Costa Rica)

31.01.2013

Lima (Pérou)

04/2013

Istanbul (Turquie)

04/2013

San Francisco

07/2013

New York

07/2013

pour les États ND, SD, MI, MN, OH, WI

Washington

pour les États IL, NE, KS, IA, MO, IN

Pretoria (Afrique du Sud)

07/2013

Montréal (Canada)

07/2013

Vienne (Autriche)

07/2013

Pristina (Kosovo)

07/2013

Athènes (Grèce)

07/2013

Riad (Arabie saoudite)

2014

Abou Dhabi (EAU)

2014

démarches vont nous accompagner durant les prochaines années et la DC, désireuse de mener à bien la mission lui ayant été confiée, va poursuivre le développement de ses contacts internationaux.



Publications

Pour la paix, les droits humains et la sécurité

Dans le cadre de sa politique étrangère, la Suisse s'engage en faveur de la paix, du respect des Droits de l'homme, ainsi que de la protection des personnes déplacées et des réfugiés. Pour comprendre en quoi consiste concrètement cet engagement, consultez notre nouvelle brochure: vous découvrirez quelles sont les priorités de la Suisse, les défis auxquels elle se trouve confrontée et les résultats qu'elle parvient à obtenir. Cette brochure raconte en outre le vécu d'hommes et de femmes qui jouent un rôle de médiation dans les conflits, qui participent à des missions d'observation électorale et qui œuvrent en faveur de la paix et du respect des Droits de l'homme. La publication est disponible en français, allemand, italien et anglais auprès du:

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Information / Brochures

Palais fédéral Ouest

3003 Berne

Courriel: publikationen@eda.admin.ch

Tél.: +41 31 322 31 53

La version Internet de cette brochure est disponible sous : www.eda.admin.ch/eda/fr/home/doc/publi/ppese.html

Remarques

N'oubliez pas de communiquer à l'ambassade ou au consulat général dont vous dépendez votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone portable actuels.

Inscrivez-vous sur www.swissabroad.ch pour ne manquer aucun message (« Revue Suisse », newsletter, etc.) de votre représentation. Vous pouvez à tout moment lire ou imprimer le numéro actuel de la « Revue Suisse » ainsi que les numéros précédents en cliquant sur le lien vers la Revue sur les sites web des représentations suisses à l'étranger ou directement sur www.revue.ch. La Revue Suisse est envoyée gratuitement par voie

électronique (via e-mail ou sous forme d'application pour iPad) ou par courrier à tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une ambassade ou d'un consulat général.

Téléphone depuis la Suisse: 0800 24-7-365

Téléphone depuis l'étranger:

+41 800 24-7-365

E-mail: helpline@eda.admin.ch

Skype: helpline-eda



ÉLECTIONS ET VOTATIONS

Lors de sa séance du 4 juillet 2012, le Conseil fédéral a décidé de soumettre à votation les projets suivants le 25 novembre 2012:

1. Modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties;
2. Loi fédérale sur l'imposition internationale à la source du 15 juin 2012;
3. Arrêté fédéral du 15 juin 2012 portant approbation de l'accord concernant la coopération en matière de fiscalité et de marchés financiers entre la Suisse et l'Allemagne et du protocole le modifiant;
4. Arrêté fédéral du 15 juin 2012 portant approbation de l'accord concernant la coopération en matière de fiscalité entre la Suisse et le Royaume-Uni et du protocole le modifiant;
5. Arrêté fédéral du 15 juin 2012 portant approbation de l'accord concernant la coopération en matière de fiscalité et de marchés financiers entre la Suisse et l'Autriche.

Les projets 2 à 5 seront soumis à la votation populaire uniquement si les référendums y afférents aboutissent. Le délai référendaire a expiré après la clôture de la rédaction du présent numéro de la « Revue Suisse » le 27 septembre 2012. (Voir aussi pages 17 et 18)

Votations à venir:

3 mars 2013 – 9 juin 2013 – 22 septembre 2013 – 24 novembre 2013

INITIATIVES POPULAIRES

Depuis le dernier numéro de la « Revue Suisse » et jusqu'à la clôture de la rédaction de celui-ci, les initiatives populaires fédérales suivantes ont vu le jour (expiration du délai imparti pour la récolte des signatures entre parenthèses):

- Pour un revenu de base inconditionnel (11 octobre 2013)
- Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire (17 octobre 2013)
- Pour la protection des grands prédateurs (ours, loup et lynx) (19.12.2013)
- Protection de la santé contre la fumée passive – Pour une protection véritablement efficace et sans discrimination, selon les normes de l'OMS (19.12.2013)
- Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre) (24.01.2014)

La liste complète est disponible sur le site web de la Chancellerie fédérale www.bk.admin.ch à la rubrique Actualités > Élections et votations > Initiatives en suspens.